

POLITIQUE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1. POURQUOI UNE POLITIQUE IA

L'intelligence artificielle (IA) constitue un levier stratégique majeur pour l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la création de valeur. Toutefois, la conception et le déploiement de systèmes d'IA présentent des risques spécifiques qui doivent être identifiés et maîtrisés, notamment en matière de conformité réglementaire, de protection et qualité des données, de sécurité ainsi que d'impacts sociétaux.

L'évolution rapide de la technologie, ainsi que l'adoption du Règlement européen sur l'IA (AI Act), imposent la mise en œuvre d'une gouvernance structurée et proportionnée. Pour répondre à ces enjeux, le Crédit Agricole a lancé dès début 2023 des travaux visant à définir sa politique interne encadrant le développement et l'exploitation des systèmes d'IA au sein du Groupe, en garantissant le respect des obligations légales, la maîtrise des risques et l'alignement avec les valeurs du Groupe.

Cette politique, publiée dans sa première version en octobre 2024, s'inscrit pleinement dans une démarche d'IA responsable. Ce cadre normatif repose sur la conviction que tous les systèmes d'IA, qu'ils soient à haut risque ou à faible risque, développés en interne ou fournis par des fournisseurs externes, doivent être développés et déployés de manière éthique, transparente et durable, en mettant l'humain au cœur de la prise de décision. Le Crédit Agricole intègre les principes de responsabilité, d'équité et de respect des droits fondamentaux dans tous ses projets d'IA, tout en prenant en compte les impacts potentiels de l'IA sur la société et l'environnement.

Cette approche responsable, imposant des règles communes à l'ensemble des systèmes d'IA quel que soit le niveau de risque, constitue un élément différenciant de la stratégie du Crédit Agricole et vise à renforcer la confiance de ses clients, collaborateurs et parties prenantes envers ses initiatives technologiques.

2. LE CADRE NORMATIF IA GROUPE

Au-delà des mesures réglementaires, ou des mesures liées à la qualité des systèmes d'IA, la suite de ce document présente quelques points importants du cadre normatif IA Groupe.

2.1 Les principes de gouvernance

La gouvernance des systèmes d'IA au sein du Crédit Agricole repose sur une organisation claire des rôles et responsabilités.



Les entités sont responsables du respect du Cadre Normatif IA Groupe et instruisent elles-mêmes les solutions qu'elles déploient ou utilisent. Elles définissent une gouvernance adaptée à leur organisation, respectant les règles fixées par le Groupe.

Bien qu'autonomes dans l'application, elles rendent compte de leurs activités à la Design Authority IA Groupe, et sollicitent également des demandes de dérogation le cas échéant.

La Design Authority IA Groupe a pour rôle de construire avec les entités le Cadre Normatif IA Groupe, et de veiller à sa bonne mise en application en coordination avec l'ensemble des instances concernées.

Ses principales missions sont :

- Accompagner les entités du Crédit Agricole dans leur déclinaison du Cadre Normatif IA Groupe ;
- Instruire les demandes de dérogation et définir les conditions acceptables ;
- Suivre la mise en œuvre des obligations par les entités ;
- Effectuer des contrôles de type première ligne de défense (LoD1) auprès des entités ;
- Rendre compte de ses travaux auprès des instances de gouvernance IT.

2.2. Qualité des données

La qualité des données constitue un fondement majeur pour la performance et la fiabilité des systèmes d'IA, tout au long de leur cycle de vie. Cette exigence s'applique à l'ensemble des données sous la responsabilité du Crédit Agricole, que ce soit pour l'entraînement et la validation des modèles, mais également pour leur exploitation en production.

L'ensemble des données exploitées par les projets d'IA lors des phases d'entraînement, validation, test, inférence, repose sur les mêmes grands principes transverses :

- La qualité et l'intégrité pour assurer que les données utilisées sont représentatives, pertinentes, nécessaires et suffisantes. Ces vérifications permettent également de lutter contre l'« empoisonnement » des données pouvant corrompre les modèles produits ;
- La gouvernance des données avec l'identification claire des responsabilités.

Ces travaux sur la qualité des données, indispensables à tout projet Data et IA ont aussi pour but de lutter contre les biais qui pourraient être reproduits ou amplifiés par un système d'IA. Cela passe par :

- L'identification des biais présents dans les données ;
- La mise en place de mesures d'atténuation adaptées au cas d'usage ;
- La documentation des biais résiduels.

2.3. Gestion des risques spécifiques à l'IA

Au-delà de la classification du niveau de risques sur la santé, la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens, les systèmes d'IA peuvent présenter d'autres risques liés à la technologie IA dans d'autres domaines : qualité des données, biais, erreurs, attaques, risques opérationnels...

Afin de mieux accompagner les porteurs de projet dans l'identification des risques spécifiques liés à leurs travaux, une taxonomie des risques IA, alignée avec la taxonomie des risques IT du Crédit Agricole, décrit les principaux risques que l'on peut retrouver de manière classique dans les projets d'IA.

Cette taxonomie regroupe aussi bien des risques techniques (empoisonnement des données, jailbreak, données corrompues, fuite de données...) que des risques non techniques (responsabilité juridique, perte d'expertise humaine, utilisation détournée du système d'IA...) permettant d'avoir une vision large des impacts potentiels du projet.

Les mesures de mitigation des risques mises en place pour le projet permettent de déterminer les risques résiduels du projet.

Cette taxonomie des risques IA reste indicative, certains risques pouvant s'appliquer à un projet ou non, et de nouveaux risques pouvant émerger. Dans un objectif de mise à jour, la taxonomie des risques IA est alimentée par les travaux de R&D des entités du Groupe et en particulier ceux du DataLab Groupe, et ceux de la chaire IA de confiance et responsable en partenariat avec l'École polytechnique.

L'identification des risques spécifiques, couplée aux mesures de réduction de ces mêmes risques, permet d'identifier les risques résiduels du projet spécifiques à l'IA.

2.4 Impact environnemental de l'IA

Tout système d'IA a un impact environnemental qu'il est nécessaire de quantifier ou d'estimer pour ensuite être en mesure de le réduire.

Les axes d'optimisation sont nombreux, et peuvent prendre la forme de mesures organisationnelles ou techniques. Certaines mesures sont simples à mettre en œuvre, et d'autres, beaucoup plus complexes, peuvent nécessiter des expertises pointues.

En collaboration avec les équipes Numérique Responsable et Intelligence Artificielle du Groupe, un référentiel des bonnes pratiques d'éco-conception a été mis en œuvre traitant à la fois des sujets IA, mais aussi de l'éco-conception de manière générale. Il repose sur les travaux des équipes du Crédit Agricole, et sur des normes externes telles que l'AFNOR Spec 2314 «IA frugale», établie avec la participation du Crédit Agricole.



Le Crédit Agricole se mobilise pour minimiser l'impact environnemental de ses systèmes d'IA à travers :

- Mesure et suivi : le Groupe met en place des mécanismes de mesure, de suivi et de réduction de l'empreinte carbone des systèmes d'IA en production ;
- Adéquation avec les objectifs : le Groupe contrôle la compatibilité de l'empreinte carbone du projet avec ses objectifs environnementaux ;
- Optimisation technologique : le Groupe privilégie les approches techniquement efficaces, les modèles optimisés et les infrastructures à faible consommation énergétique.

2.5 Formation et sensibilisation

Tout système d'IA, aussi performant soit-il, dépend toujours des personnes qui l'utilisent. C'est pourquoi le Crédit Agricole met en place des actions de formation et de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs, et avec un contenu adapté à chacun :

- Une formation destinée à l'ensemble des collaborateurs expliquant les concepts de base de l'IA et de l'IA générative, mais également les risques et limites de l'IA et l'importance du contrôle humain ;
- Des formations méthodologiques pour les équipes projet sur le Cadre Normatif de l'IA et les règles du Crédit Agricole ;
- Des formations techniques pour les collaborateurs concevant ou maintenant en production des systèmes d'IA.

3. CONCLUSION

Cette politique IA reflète l'engagement du Crédit Agricole en faveur d'une adoption responsable, éthique et conforme de l'IA. Elle est régulièrement révisée pour s'adapter à l'évolution de la technologie et du cadre réglementaire, et intégrer les bonnes pratiques issues des travaux des entités du Groupe.

La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité collective de tous les acteurs du Groupe, sous la supervision des instances de gouvernance appropriées.

Publication : Juin 2026